

RÉSOLUTIONS

1. Carrière du professeur

Les membres de l'APSS réunis en Assemblée générale ordinaire le 9 février 2010

- rappellent que, sous la bannière d'autres syndicats de la Fonction publique, l'accord conclu entre le Gouvernement et les syndicats d'instituteurs en septembre 2008 a eu comme effet collatéral de **rompre l'équilibre déjà fragile entre les carrières enseignantes** au détriment de celle des professeurs dont certains ont pourtant dû s'endetter pour financer leurs études autrement plus longues ;
- à ce sujet, remettent en mémoire à l'attention de la classe politique ainsi que des partenaires sociaux au sein de la future Tripartite que **les enseignants du secondaire**, face à la pénurie en personnel enseignant dont ils n'étaient nullement responsables, **avaient déjà accordé leur obole à travers la redéfinition de leur tâche** (accord du 15 novembre 2006 et RGD du 24 juillet 2007) ;
- estiment que, **dès que les finances publiques le permettront de nouveau, ce sacrifice devra être honoré exactement de la même façon** dont le Gouvernement avait jugé utile – au moment le plus aigu de la crise financière ! – de revaloriser la carrière des instituteurs en contrepartie d'une augmentation à peine plus importante de leur tâche ;
- dénoncent le recours massif aux chargés de cours sans formation pédagogique à tous les niveaux de l'enseignement secondaire et réclament une amplification du recrutement de candidats à la carrière professorale ;

2. Élections sociales et carrière supérieure

- dans le même ordre d'idées, ne peuvent s'empêcher de constater que l'APSS est **le seul syndicat de la carrière supérieure au sein de la Fonction publique à avoir le courage de dénoncer publiquement et ouvertement la rupture de l'équilibre entre les carrières enseignantes** ;
- constatent avec amertume que l'APSS est encore **le seul syndicat à dénoncer le manque de valorisation d'une formation supérieure au sein de la Fonction publique** par rapport à d'autres carrières ;
- rappellent que l'APSS est **le seul syndicat indépendant de professeurs** au sein de la Fonction publique, qu'il contribue largement au **pluralisme syndical** et qu'il est donc **le seul à ne pas avoir à fléchir sous le poids numérique des carrières inférieure et moyenne**, notamment d'instituteurs au sein des grandes centrales syndicales qui écrasent les carrières supérieures sous un rouleau compresseur égalitaire ;

kritesch & onofhängeg

3. Position face aux éventuels sacrifices sociaux envisagés par la future Tripartite

- se déclarent solidaires avec les autres syndicats de la Fonction publique pour dénoncer la tentative de hold-up des acquis sociaux au niveau des rémunérations et plus particulièrement des **traitements en début de carrière** auprès de l'État et plus particulièrement des jeunes professeurs ;
- dénoncent avec la plus grande fermeté le procédé indigne et condamnable, la forme polémique et les méthodes inacceptables du patronat, et plus particulièrement de la Chambre de Commerce, méthodes qui visent à faire passer pour une nécessité économique des mesures telles qu'une réduction du **13^e mois** des fonctionnaires ;
- exigent que ces gens donnent l'exemple en commençant par s'amputer eux-mêmes de leurs propres avantages matériels, 13^e mois, bonus, gratifications et autres parachutes dorés ;
- demandent que, si sacrifice collectif il devait y avoir – au cas où les finances publiques seraient véritablement aussi désastreuses qu'elles sont décrites, ce qui reste par ailleurs à vérifier –, il soit équitablement réparti et partagé et qu'au contraire de ce que demande le patronat, **ce soient les responsables de la crise financière et économique actuelle qui soient touchés en premier lieu par d'éventuelles mesures d'austérité et non les salariés** qui étaient déjà les dindons de la farce lors de la Tripartite de 2006 ;

4. Formation initiale

- peuvent s'accommoder tant bien que mal des termes du Projet de loi n° 5995 amendé concernant la mise en œuvre pratique des modalités du processus de Bologne au sein des carrières enseignantes où il est désormais précisé que les professeurs doivent être « détenteurs soit d'un diplôme de bachelor et de master dans la spécialité requise, soit d'un diplôme de bachelor dans la spécialité requise et d'un diplôme de **master dans la même spécialité préparant à la fonction d'enseignant de l'enseignement secondaire** », ce qui fait correspondre une situation de fait à une situation de droit, notamment en ce qui concerne, par exemple, le *Staatsexamen* du *Lehramt* allemand ;
- restent tout de même stupéfaits que dans la motivation des amendements, il soit question d'un « master à caractère pédagogique dans [la] spécialité » ;
- rappellent que la formulation initiale de ce texte était « master en sciences de l'éducation », puis « master en didactique », et que la **reformulation actuelle est notamment due à l'acharnement de l'APSS qui a mis tout son poids dans la balance pour arriver à ce résultat** ;
- revendiquent la reconnaissance universitaire du stage pédagogique par le biais de l'attribution de points ECTS ;

5. Stage pédagogique

- se disent satisfaits qu'une revendication de longue date de l'APESS soit satisfaite, à savoir le fait que la **période probatoire** s'étendra tout au long du **deuxième trimestre**, permettant ainsi aux stagiaires de mieux connaître leurs classes avant l'examen final ;
- saluent le fait que la **formation théorique**, véritable boulet du stage actuel et assortie de moult exercices d'autoflagellation parfaitement superflus, soit **amputée d'un trimestre** (de 5 trimestres, elle passe à 4) et que Madame la Ministre ait le courage de crever, du moins partiellement, cet abcès innommable rappelant des pratiques d'un autre âge ;
- s'interrogent cependant sur la **mise en œuvre pratique** et sur les **incidences salariales du début du stage prévu désormais pour le 3^e trimestre scolaire**, même s'il paraît quasiment tout aussi impossible, dans la pratique, de faire coïncider, comme l'exigent d'autres syndicats, le début du stage avec le début de l'année scolaire ;
- exigent la réintroduction d'une leçon d'examen supplémentaire en II^e ou I^e, respectivement 12^e ou 13^e du régime technique ;

6. Contrôle de qualité et évaluation de l'enseignement secondaire

- fustigent l'incompétence flagrante de la cellule néo-pédagogique EMACS de l'UL, incompétence qui a été illustrée lors des épreuves standardisées, des questionnaires de motivation et de la plus que **fumeuse et indicible étude ICCS – véritable couronnement de l'incompétence de la cellule EMACS** qui, de surcroît, ne dispose d'aucune expérience pédagogique sur le terrain ;
- exigent que, si ces épreuves continuent d'être mises en œuvre, **leurs concepteurs se chargent eux-mêmes du déroulement pratique en dehors des heures de cours** ;
- refusent l'idée que la qualité scolaire et le travail des enseignants puissent être mesurés moyennant des outils statistiques aux relents idéologiques et tendancieux plus que douteux et qui, en plus, contribuent à pratiquer **l'extorsion à grande échelle de données privées** ;

7. Promotion et évaluation des élèves

- sont d'avis qu'une évaluation plus différenciée des compétences langagières ne doit pas se faire au détriment des facultés d'expression écrite ;
- **s'opposent par tous les moyens à l'abolition des notes, mesure infantile, populiste et démagogique** qui fait miroiter monts et merveilles aux élèves tout en les amputant de leurs défenses pourtant indispensables sur un marché du travail de plus en plus concurrentiel ;
- estiment qu'une différenciation entre les compétences langagières (production écrite/ orale ; compréhension écrite/ orale), différenciation à laquelle l'APESS ne s'oppose nullement, peut parfaitement bien s'accommoder du système de notation actuelle ;
- ne s'opposent pas a priori à une refonte des programmes selon une approche par compétences, mais **refusent catégoriquement le dispositif fumeux de l'évaluation textuelle** que l'on prétend – à tort – indissociable du concept ;
- dénoncent l'hypocrisie rampante au niveau de la discussion sur la **pondération des langues** : même pour les étrangers, le multilinguisme constitue un atout majeur sur le marché du travail luxembourgeois, atout qu'il ne s'agit en aucun cas de sacrifier sur l'autel d'une politique de l'intégration mal comprise en premier lieu par ceux qui la revendiquent publiquement ;
- récusent donc l'idée dévastatrice d'un allemand ou d'un français *light*, d'autant plus que les allègements demandés et la multitude de **passerelles** existent déjà à l'heure actuelle ;
- réitèrent leur revendication d'une élévation du seuil de compensation des notes insuffisantes à 27 points ;

8. Réforme du cycle supérieur de l'enseignement secondaire

- ne récusent nullement une plus grande **perméabilité** entre les différentes sections, tout en **s'opposant à l'abolition pure et simple des sections** ;
- prônent une **culture générale à la fois humaniste et scientifique**, tout en exigeant un **minimum de (pré)spécialisation** ;
- estiment que la mise en œuvre des sections à **partir de la classe de III^e** constitue le bon moment pour les introduire ;
- émettent des doutes sur l'opportunité d'une généralisation des modules tant que cet instrument n'aura pas fait ses preuves et n'aura pas été évalué par un organisme idéologiquement neutre ;
- refusent l'idée d'un bac à la carte.